



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI
AUPRÈS DES NATIONS UNIES
111 East 69th Street, New York, N.Y. 10021
Tel: (212) 737-1150 • Fax: (212) 472-3170
E-mail: malionu@aol.com
Website: www.un.int/mali

56^{ème} SESSION DE LA COMMISSION DE LA CONDITON DE LA FEMME

ORDRE DU JOUR
PREMIER POINT: L'automatisation des terres

*rurales et leur rôle dans l'élimination de
la « pauvreté » et de la faim, le
développement et le règlement des
problèmes actuels.*

Déclaration de Madame DIARRA
Kadiatou SAMOURA, Secrétaire
général du Ministère de la Promotion
de la Femme, de l'Enfant et de la
Famille.

111 EAST 69TH STREET
NEW YORK, N.Y.
10021

New York, 23-29/02/2012

Madame la Présidente,

La Délégation du Mali s'associe aux autres délégations pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme.

Elle se réjouit de la tenue régulière de nos sessions et vous offre l'occasion d'adopter des résolutions relatives à la promotion de la femme et de rechercher les voies et moyens d'y parvenir.

Notre session se déroule au moment où mon pays, le Mali, fait face à une situation difficile à cause du conflit fratricide qui vient d'éclater dans nos régions septentrionales et qui continue d'endeuiller de nombreux innocents. En cette période douloureuse, nous souhaitons par l'intermédiaire des Nations Unies pour le retour de la paix dans notre pays, la préservation de notre intégrité territoriale, et le renforcement de notre cohésion nationale.

Madame la Présidente,

Le thème prioritaire de notre session, à savoir, "l'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté", revêt une importance particulière, surtout pour les pays en développement où les femmes rurales représentent une fraction importante de la population...

La délégation du Mali souscrit pleinement à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations Unies, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous manifestons notre parfaite adhésion au rapport du Secrétaire général sur l'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et le règlement des problèmes ruraux (document E/CN.6/2012/3) qui met opportunément l'accent sur les actions et les politiques macroéconomiques et sociales axées sur la création d'emplois, la réduction des inégalités, à travers l'investissement dans le secteur de l'agriculture et du développement rural.

En effet, le thème de la présente session s'inscrit dans le programme de développement économique que le Président de son Excellence, le Président Amadou Toumani TOURE, Président de la République du Mali, et le Président de la République ont fortement dans le secteur rural pour assurer le motif de la croissance économique et ouvrir ainsi la voie à la modernisation de l'agriculture nationale, et même d'imposer un véritable décollage de l'agro-industrie.

Cet engagement est contenu dans le Cadre Stratégique National de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSBR) et se traduit par des actions ciblées, notamment dans le secteur agricole et la promotion d'une croissance économique durable, favorable aux couches défavorisées.

Il est rendu opérationnel dans la Politique Nationale Genre du Mali adoptée par le gouvernement en 2010 dont le plan d'action cible des objectifs spécifiques pour l'année 2011 : les conditions d'accès des femmes rurales à la terre et la rentabilisation de leur travail dans les secteurs productifs clés : agriculture, élevage, pêche, exploitation forestière.

Madame la Présidente,

Au Mali, environ 77% des femmes rurales vivent dans les zones rurales. 35% d'entre elles vivent dans les activités agricoles. Elles sont très actives dans le secteur agricole où elles représentent 37,66% des producteurs et plus de 53% du nombre des mûraiers.

La loi d'orientation agricole adoptée au Mali s'est dotée depuis 2006, contrairement à d'autres pays, de dispositions particulièrement favorables aux femmes et aux jeunes rurales en termes d'accès à la terre et aux autres facteurs de production.

L'application de cette loi fait qu'au niveau des dernières années adoptées par l'Etat, les femmes ont de plus en plus accès à la terre et aux autres facteurs de production.

A titre d'illustration, dans le cadre du projet de loi relatif à la réforme des structures agricoles de l'Afrique de l'Ouest, environ 77% des terres d'exploitation sont des terres agricoles, et 785 hectares de superficies rizicoles sont exploitées par elles.

De même, un important programme d'équipement agricole moderne a été développé à partir de 2007 pour permettre aux femmes et aux jeunes ruraux d'accéder aux matériels à des conditions de remboursement très favorables.

Dans le même contexte, de meilleures conditions de travail ont été offertes aux femmes dans le domaine de la pêche à travers la réalisation de marchés modernes de poisson à l'échelle nationale.

Par ailleurs, le Gouvernement du Mali a appuyé la mise en place d'une Fédération Nationale des Femmes Rurales (FENAFR) qui a été créée en 2007 et a été reconnue comme une organisation à but non lucratif afin de leur offrir un cadre d'action et de représentation.

Récemment, il a été créé un Fonds d'Autonomisation de la Femme et de l'épanouissement de l'Enfant (FAEE) financé par le budget de l'Etat et le PNUD. Ce fonds contribue à améliorer les conditions de vie des femmes rurales et à promouvoir l'éducation et la santé de leurs enfants.

Madame la Présidente,

Nous marquons certes votre satisfaction pour les avancées significatives que notre pays a engrangées en termes d'amélioration des conditions et de cadre de vie des femmes rurales, mais nous ne pouvons passer sous silence le fait que le Mali est un pays où les défis sont énormes et où la pauvreté se renforce au quotidien et les obstacles à l'autonomisation de la femme rurale très nombreux (manque de qualification des femmes rurales, faible performance des organisations féminines rurales, faible niveau de financement des associations féminines rurales).

Nous pensons que pour réduire la pauvreté et parvenir à une croissance durable, il faut renforcer les approches face aux effets néfastes du changement climatique et de la crise économique sur le monde rural.

Madame la Présidente,

Pour terminer, je voudrais ici réaffirmer la volonté du Gouvernement du Mali à poursuivre les efforts engagés dans le cadre de la promotion et de l'autonomisation singulièrement dans l'autonomisation des femmes rurales et à soutenir des actions incontournables dans le processus d'éradication de la pauvreté.
Je vous remercie de votre aimable attention.